

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 janvier 2022

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE230

présenté par
M. Descrozaille

ARTICLE 10

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après la deuxième occurrence du mot :

« garantie »,

insérer les mots : « contre l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.